

## REGLEMENT PARTICULIER (30/10/2016)

Tournoi minime / cadet de Guichen / Bourg des Comptes

1. Le tournoi se déroulera en application des Règlements de la F.F.Bad et du présent règlement.
2. Le juge arbitre du tournoi est **Mickeal LEDUC**.
3. La compétition est ouverte au niveau **R/D/P/NC**. et aux joueurs et joueuses licenciés dans un club affilié à la F.F.Bad.
4. Les catégories autorisées sont:  
MINIME, CADET  
Le surclassement dans les catégories ci-dessus est autorisé
5. Les disciplines proposées sont SH, SD,
6. Les inscriptions doivent être parvenues avant le **26 Octobre 2016**.
7. Chaque joueur ou joueuse peut participer à un tableau
8. Les droits d'engagement par participant sont pour  
1 tableau 3 €
9. Le nombre de joueur pour participer à la compétition étant limité, la sélection se fera suivant  
L'ordre d'arrivée des règlements des inscriptions prises
10. Les joueurs/paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classée par ordre décroissant au CPPH (par addition des points des deux joueurs en double et mixte).
11. Après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2.
12. La confection des tableaux sera réalisée par le **comité d'organisation** en partenariat avec le juge Arbitre et se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries en cas de nécessité
13. Le tournoi se disputera en **auto arbitrage**.
14. La gestion du tournoi se fera sur le logiciel fédéral **Badplus**.
15. Les inscriptions se font par mail ([guichen\\_bdc@yahoo.fr](mailto:guichen_bdc@yahoo.fr)) ou courrier ( maison des associations 43 rue de fagues 35580 Guichen, et ne seront prise en compte sans un règlement par chèque à l'ordre de badminton club Guichen / Bourg des Comptes
16. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort ou pour annulation d'un tableau. En cas de forfait après le tirage au sort, ils ne seront pas remboursés.
17. Le tirage au sort sera effectué le **27 Octobre 2016**..
18. Le contrôle des licences se fera sur POONA et le joueur ou la joueuse devra être licencié à la date du tirage au sort.
19. Le volant officiel sera le **mavis 300** ou **yonex TR** en vente dans la salle.

20. Les volants seront à la charge des joueurs, au partage
21. Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto arbitrage.
22. Les joueurs et joueuses devront pointés à la table de pointage ou de marque au plus tard à l'heure de convocation.
23. Tout joueur non présent sur le terrain 5 mn après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge arbitre.
24. Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du juge arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
25. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs, les officiels techniques et le comité d'organisation
26. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
27. Une tenue de badminton sera demandée sur les terrains.
28. Les matchs se disputeront en deux sets gagnant de 21 points.
29. Les joueurs auront le droit à **3 minutes**. de préparation à partir du moment où leur match est annoncé.
30. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés et du juge arbitre.
31. Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté let au service et il pourra être rejoué une fois. En cours d'échange, il sera considéré comme faute et ne sera pas rejoué.
32. Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier.
33. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.
34. Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Toute autre réclamation sera irrecevable
35. Les décisions du juge arbitre et du comité d'organisation sont sans appel.
36. Le comité organisateur se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.
37. Tous joueurs en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
38. Droit à l'image, les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.
39. Il est interdit de fumer dans la salle.
40. Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement qui sera affiché dans la salle.